

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Etampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Reclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordie de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise... »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Etampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal Indicateur de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Associationneur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Étampes, etc.) and times for various services.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,667 fr., versés par 40 déposants dont 6 nouveaux.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,893 fr., versés par 43 déposants dont 3 nouveaux.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 720 fr., versés par 3 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,930 fr., versés par 18 déposants dont 5 nouveaux.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 480 fr., versés par 4 déposants.

Police correctionnelle.

Audience du 24 Novembre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— SELLERIN Alexandre, 33 ans, cultivateur, demeurant à Chauffour; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour coups volontaires.

— LESTEUR Etienne-Dominique, 34 ans, cultivateur, demeurant à Itteville; 15 jours de prison, pour vol.

— CAMUS Charles, 46 ans, bourrelier, demeurant à Maisse; 3 jours de prison, 46 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage par paroles envers un citoyen chargé d'un ministère de service public.

— ROBILLARD Charles-Jules, 43 ans, propriétaire à Janville, commune d'Avvers; 16 fr. d'amende, 10 fr. de dommages-intérêts et aux dépens, pour chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire.

— PRIVÉ Victor, 39 ans, charretier à Milly; 44 fr.

Feuilleton de l'Abéille

DU 27 NOVEMBRE 1875.

UNE BRANCHE DE LILAS

Nouvelle

Traduite de l'anglais de OCIDA.

Oh! je ne veux pas me donner pour un saint. J'ai fait pas mal de folies, commis beaucoup de fautes. J'ai- mais assez à boire un verre de vin, à jouer une partie de dominos, à danser avec une fille bien légère et à voler un baiser à des lèvres bien roses...

« Vois-tu, » me disait-il souvent dans mon enfance, « ces gens viennent nous voir, nous écouter, et ils rient et sont heureux pendant quelques heures: eh bien! quand ils sont de retour dans leurs chaumières ou dans leurs mansardes, quelques refrains de nos chansons restent sur leurs lèvres, quelques sourires, à la pensée d'une de nos farces, viennent égayer leur

d'amende et aux dépens, pour dommage volontaire à la propriété mobilière d'autrui.

— MERCIER Pierre-Dominique, 62 ans, porte-faix à Etampes; — CHEVIGNY Jules, 23 ans, fondeur, rue Popincourt, 35, à Paris; — BAILLY Cornéille, 24 ans, fondeur, rue d'Allemagne, à la Villette Paris; Mercier, 15 jours de prison, Chevigny et Bailly, 3 jours de prison chacun et solidairement aux dépens, pour coups volontaires et violences de voies de fait envers un agent.

— SANTORI Jean François Laurent, 52 ans, marchand brucanteur à Etampes; 6 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

MAIRIE D'ÉTAMPES.

AVIS

Le Maire de la ville d'Etampes, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Informe ses administrés que le Dimanche 12 Décembre prochain, à deux heures de relevée, en l'une des salles de la Mairie, il sera procédé au tirage au sort de 23 obligations de l'emprunt de 270,000 fr., contracté par la Ville le 4er juillet 1872.

Etampes, le 25 Novembre 1875.

Le Maire,

AL. BRUNARD.

\*\*\* Mercredi dernier, dans l'après-midi, trois bochers de notre ville, montés dans une voiture, revenaient ensemble du marché d'Arpajon. Ils descendaient la côte d'Étréchy de toute la vitesse de leur cheval, sans s'apercevoir qu'une voiture chargée de betteraves la montait. Une rencontre eut lieu, et le choc fut si violent, que le véhicule et les voyageurs furent retournés bout pour bout; deux d'entre eux tombèrent sur les pavés et se relevèrent fortement contusionnés; le troisième avait eu le temps de se retenir aux ridelles, et s'empressa de porter secours à ses camarades qu'il ramena à Etampes. Espérons que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses.

ÉTRÉCHY. — Dimanche dernier a eu lieu la Bénédiction de la bannière de la Fanfare communale d'Étréchy.

« pauvreté et leur rude tâche. C'est comme un rayon de soleil égaré dans une cave, au milieu des ténèbres de leur vie. Pense à cela Piccinino, pense à cela et tu « ne te sentiras plus blessé lorsque quelque railleur te « jettera, comme un terme de mépris, ton titre de « médien ambulante. »

Ces paroles de mon cher vieux maître me sont toujours restées à la mémoire; autant que j'ai pu, j'ai marché exactement sur ses traces, et, dans bien des endroits où il avait été connu, le public m'accueillait et m'aimait un peu à cause de lui.

Je n'ai jamais quitté la France: nous qui ne parlons qu'au peuple, nous ne pouvons aller là où le peuple parle une autre langue. Mais la France est vaste, et j'étais toujours en route. — Dans le Nord, à l'époque des moissons, au Centre, pour les vendanges, dans le Midi, pendant la saison d'hiver; allant partout où il y avait fête, foire, grand marché ou solennité quelconque mettant citoyens et villageois en habits de dimanches et en humeur de rire.

Ici, dans l'obscurité de ma prison, je revois toutes les scènes de cette joyeuse vie, qui passent comme de riant tableaux sous mes yeux.

Sans doute, j'avais souvent chaud, souvent froid; je souffrais tantôt de la fatigue des marches, tantôt de la faim, tantôt de la soif: sans doute; mais tout cela est oublié maintenant. Je ne vois plus que le côté brillant de cette vie, perdue aujourd'hui, mais toujours présente à ma mémoire; les routes ensoleillées avec les bleus et les coquelicots qui en émaillaient les bords; les jolies maisons rustiques aux toits rouges, et ça et là, les tourelles pointues de quelque vieux château, par-dessus les

Pendant la messe plusieurs morceaux ont été exécutés avec un ensemble parfait, sous l'habile direction de M. Roëhn.

La Bénédiction de la bannière s'est faite après la messe, et l'on voyait tous les jeunes gens heureux et fiers présenter devant l'autel, non-seulement leur bannière, mais aussi la récompense qu'ils ont obtenue dès leur début: 4er prix au concours d'Orsay.

A cinq heures du soir, un splendide banquet avait lieu chez M. Bourdeleau.

La fête s'est terminée par un bal auquel a fait honneur la meilleure société de la ville.

Théâtre d'Etampes.

7 Novembre.

La Maîtresse légitime, comédie en 4 actes de M. Louis DAVYL. — Le bonhomme Judas, 1 acte d'Henri MESSER.

21 Novembre.

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK, et son répertoire. — Le Houard, 1 acte de M. Ed. GONDINET.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Nous n'en sommes encore qu'à la troisième représentation de l'année théâtrale, et déjà notre directeur semble appréhender que « Julie » et « La Maîtresse légitime » aient produit une teinte grise sur l'imagination de ses abonnés! — Si telle n'a pas été sa pensée, le spectacle « panaché » de dimanche dernier justifierait, du moins en apparence, le vers proverbial de Lamoignon, qui nous sert d'épigraphe.

La variété est loin de nous déplaire, en spectacle comme en cuisine, mais à la condition de l'appliquer sobriement et en temps opportun. Nous connaissons trop bien les bonnes intentions de la Direction pour lui sa voir mauvais gré de nous avoir procuré la nouvelle occasion d'applaudir M<sup>lle</sup> Scriwaneck, entre deux spectacles sérieux, — au point de vue du genre, bien entendu!

L'artiste est d'ailleurs sympathique aux Etampois; personne n'avait oublié sa campagne de 1866-1867, où son répertoire nous fut tout grand ouvert: Henriette et Charlot, — Flâneuse, — l'Artiste en voyage, — Madame Bijou, — la Femme aux œufs d'or, —

bois; les cieux d'un bleu clair, avec les alouettes chantant, en montant contre le soleil; les petites viles tranquilles, fraîches, avec leurs vieux murs couverts de mousses et les cloches de leurs églises sonnant paresseusement leurs Angelus rêveurs; une étroite croisée s'ouvrant sur mon passage pour montrer des roses fraîches comme des lèvres de jeune fille et des visages de jeunes filles frais et rosés comme des roses; les gais cabarets des faubourgs, cachés dans le feuillage, avec leurs buvettes de vigne vierge, entourées de grands bâtons de roses trémières aux mille couleurs, et d'où parfois sortait une voix joyeuse qui nous disait: « Allons, reposez-vous un instant ici, buvez un pot de vin frais; vous nous paierez en chansons. »

Puis les soirées, quand les gens s'attroupaient autour de nous, et que la petite tente s'illuminait et s'emplissait égayée par le babillage des femmes et des enfants impatientes du spectacle; et ces braves gens qui se disputaient, au sortir du théâtre, à qui enchanterait chacun de nous pour lui donner un souper et un lit, sous le toit de la chaumière, dans les chambres du moulin, ou dans le grenier du usserand; ces soirées où la pauvre table du paysan se trouvait animée et comme honorée par notre présence; où nous disions la bonne aventure aux belles filles, aux grands yeux noirs; où nous tenions les enfants, bouche béante, rouges d'étonnement, d'attention et de plaisir, sous nos récits merveilleux; où nous allions, dans l'encadrement de la fenêtre festonnée de verdure, fumer, au frais du soir, avec le père et ses fils aînés.

L'homme n'est pas parfait, — etc., etc., et, plus récemment, sa jolie création de « Madame Guichard, » de la belle comédie d'Alexandre Dumas: « Monsieur Alphonse. »

Puisque M. Léautaud devait — prématurément selon nous — ouvrir une parenthèse dramatique, sachons-lui gré d'avoir fait choix de celle-ci; mais prions-le de recourir le moins possible à ces expédients qui pourraient ne pas être toujours aussi réussis.

Avant de quitter le spectacle « coupé » du 21 novembre, il serait injuste de ne pas dire un mot d'un artiste qui s'est parfaitement tiré d'un pas difficile, nous voudrions dire des scènes d'imitations; ce n'est certes pas Neuville, de si agréable mémoire, pas même Saint-Germain, qui ne se prodigue pas dans ces petits jeux d'esprit qui ne sont pas à la portée de tous les talents, mais il est constant que sur une scène parisienne ou les artistes qu'il a parodiés sont familiers à toutes les mémoires. — M. Vassor doit obtenir un légitime succès, — il a, selon nous, exécuté un vrai tour de force en jouant en entier, dans « le Houard, » le rôle de Montcabère avec la voix, le geste, — nous allons dire: les tics, — du meilleur des comédiens du Palais-Royal.

Nos lecteurs voudraient bien nous permettre de garder un silence absolu sur l'entourage des deux artistes qui ont tenu le rôle incontestable d'être vus et entendus.

Nous avons eu un moment la tentation de publier aujourd'hui le compte-rendu tardif de « La Maîtresse légitime, » la graine d'être taxé de « retrospectivité » nous a arrêté sur la pente où nous allions glisser; nous nous rattraperons sur le spectacle du 5 décembre qui sera composé, nous assure-t-on, d'une des plus belles pièces d'Alex. Dumas fils.

Tablettes historiques d'Etampes.

24 NOVEMBRE 1793 (4 FRIMAIRE AN II).

Un arrêté de Couturier accorde une indemnité à Nasson, procureur de la commune régénérée (Etampes). — (Archives nationales.)

24 NOVEMBRE 1794 (4 FRIMAIRE AN IV).

L'Administration municipale d'Etampes, représentée

Oh! c'est trop vrai, tout est passé, ces jours et ces nuits! ne me reprochez pas le souvenir que j'en garde; je suis pauvre, je suis laid, et n'ai aucune importance ici-bas; du reste, je dois mourir demain au lever du soleil, me dit-on. Laissez-moi me souvenir pendant que je le puis encore. Ou je vais tout est oublié, on le dit du moins.

II

Je vécut de cette vie, pendant dix ans après le décès de Vico Mathurin. — vie heureuse, oui, très-heureuse après tout, bien que jamais mes gains ne fussent assez grands pour me procurer autre chose que la plus simple des nourritures, et la plus dure des couchés.

Mais le bonheur dépend tant de nous-même. C'est là un dicton des moralistes, bien usé, je le sais; il n'en est pas moins vrai.

Tant qu'on n'a rien à regretter, on peut être heureux; et quant à moi, je n'enviais le bonheur de personne. Effet de l'ignorance sans doute: si j'avais connu la richesse, sa puissance et les plaisirs qu'elle peut donner, j'aurais probablement été aussi affamé d'or que le reste des hommes, mais ne l'ayant pas connue, il n'était pas dans ma nature d'être jaloux de la simple possession de ces avantages. Boiteux, estropié, j'aurais passionnément envié ceux qui peuvent marcher droit et vite, et transporter où ils veulent; mais fort et vigoureux comme je l'étais, pouvant courir à volonté le jour et la nuit, et aussi allégrement par le soleil et la neige, il ne me serait jamais venu alors à l'idée d'être jaloux des gens qui roulent en calèches ou cavaliers galopant sur la route.

par Nesson, commissaire provisoire du Directoire exécutif, Hocheau, président, Fraud, adjoint, et Peteil, syndic, adresse une pétition aux Administrateurs du département de Seine-et-Oise, au sujet du conflit qui s'est élevé entre elle et les membres de l'ancien District, pour l'attribution à la nouvelle Administration municipale de l'emplacement nécessaire à ses réunions et du mobilier de l'ancien District.

Bien que la pétition de l'Administration municipale, dont nous possédons l'original, ne porte pas la date de l'année, cette date peut être facilement suppléée. On voit par cette pétition qu'il s'agit de l'installation de l'Administration municipale d'Étampes, à la suite de la suppression des districts. Les Administrations municipales ont été créées par la Constitution du 22 août 1795 (5 frimaire an III), qui a par le fait supprimé les districts. La date exacte de cette pétition peut donc être fixée au 24 novembre 1795 (4 frimaire an IV). Une mention mise en marge de cette pétition indique que l'Administration municipale a été invitée à ne disposer de rien avant que le Ministre ait statué.

25 NOVEMBRE 1792.

Envoi à la Monnaie par les Administrateur et Procureur syndic du District d'Étampes, d'objets d'argenterie provenant des églises et des couvents.

Cet envoi comprenait :

CHALOU.		
Une croix d'argent, pesant . . . . .	4 6 1/2	
BOISSY-LE-SEC.		
Un calice . . . . .	2 1 5	
ÉGLISE SAINT-BASILE.		
Une croix, les feuilles couvrant le bâton . . . . .	8 5	
Deux chandeliers d'argent . . . . .	7 4 1/2	
Deux encensoirs, une navette avec sa cuiller et sa chaîne . . . . .	11 6 4	
Une petite croix d'argent . . . . .	2 6	
Une croix d'argent en reliquaire . . . . .	1 6 4 1/2	
Une vierge d'argent . . . . .	4 2 1/2	
Un saint Basile en vermeil . . . . .	3 3	
Deux linceuls et un plat d'argent . . . . .	2 3 4	
Une tasse . . . . .	1 1 2	
VILLENEUVE-SUR-AUVERS.		
Un encensoir . . . . .	3 2 4	
Une croix sans manche . . . . .	4 5 6	
Et une paire de burettes d'argent . . . . .	1 1	
MOIGNY.		
Une lampe garnie de ses chaînes . . . . .	4 2 1/2	
AUVERS.		
Une croix sans manche en sept morceaux et trois clous . . . . .	5 6 3	
MILLY.		
Argent écrasé et dont la pesée partielle a été impossible.		
Une croix, les feuilles du bâton, une boucle, trois boucles plats, un petit crucifix, une plaque d'argent, deux plaques rondes, un encensoir, son couvercle, ses quatre chaînes, un bouton et trois anneaux, une navette à encens, une petite chaîne, une petite cuiller, deux boîtes, six cordons à balaine de bécoteau, une petite vierge et une petite fleur de lys, une petite croix, un petit cœur, quatre chandeliers, une lampe garnie de trois chaînes, de deux petites couronnes, dont une du ci-devant Ordre de Malthe, deux boucles à garter, les deux pesées . . . . .		41 1 0
Une petite croix en or, pesant quatre-vingt-deux grains.		
HOTEL-DIEU DE MILLY.		
Une écuelle à quêter . . . . .	5 5	
HOTEL-DIEU D'ÉTAMPES.		
Une lampe en argent . . . . .	9 6 5	
Une croix d'autel . . . . .	11 4	
Un encensoir, navette, cuiller et sa chaîne . . . . .	4 5 7 1/2	
Un bénitier et goupillon, déduction faite de deux gros pour le crin non ôté . . . . .	5 1 4	
Deux burettes et leur plat d'argent . . . . .	3 3	
Six chandeliers d'autel . . . . .	38 6	
NOTRE-DAME D'ÉTAMPES.		
Un encensoir, deux navettes avec deux cuillères attachées par une petite chaîne . . . . .	12 2 6	
Une vierge d'argent . . . . .	7 6 5	
Deux burettes d'argent et leur plat . . . . .	4 1 5	
Une lampe d'argent . . . . .	7 7 2	
Trois tasses . . . . .	4 3 3	
Une jambe . . . . .	5 3 7	
Une croix de vermeil . . . . .	1 3 1/2	

E et de l'ignorance, sans doute, car j'ai remarqué que les hommes les plus instruits sont presque toujours les plus envieux.

Un beau matin, au commencement du printemps, j'arrivai avec ma troupe dans une petite ville des bords de la Loire, — une petite ville antique, grisâtre, perchée sur un rocher, entourée de murs en ruines, et qui disparaissait presque, à cette époque de l'année, sous la verdure naissante. Les fossés de ses remparts étaient tout blancs de muguet; tous les murs, jusqu'aux toits des vieilles maisons, étaient jaunissants de joubarbes, tandis qu'à chaque coin de rue, à chaque angle de jardin, on voyait se balancer gracieusement, sous la brise, les grappes blanches et pourpres des lilas en pleines fleurs. Oh! ces lilas! J'en respire encore le parfum, par un qui me poursuivra, je crois, jusque dans le fossé où l'on voit me fusiller demain.

Il était nuit quand notre troupe entra en ville pour se tenir sur la place du marché.

Le lendemain, et la ville, tirée de sa léthargie, était d'une animation, d'une gaieté que sa petite population mêlée aux visiteurs des camps, avait fait naître, et qui se reflétait dans la montée assez escarpée de la place.

Sur une des allées, portant sur l'épaule ma baguette et tenant dans la main le tambourin, je me promenais au milieu de nos pas fatigués, au-dessus de ma tête, la voix d'une femme :

Plusieurs feuilles d'argent, visées, écrous, goupilles couvrant et servant à une chaîne en bois . . . . .	34 4 3 1/2
Une croix d'autel, déduction faite d'une once pour un morceau de fer greffé dans une bosse de la croix . . . . .	6 5 2
La garniture de deux bras de saints . . . . .	4 3 4 1/2
Une petite couronne en vermeil . . . . .	5 5 1/2
Une petite couronne d'argent . . . . .	1 4 1/2
Une croix de procession . . . . .	11 2 1/2

DANNEMOIS.	
Une croix, pesant . . . . .	4 1 5
SAINT-YON.	
Une paire de burettes d'argent . . . . .	1 3 4
VIDELLES.	
Une croix . . . . .	4 3 6
TOTAL . . . . .	284 5 3/4

27 NOVEMBRE 1793 (7 FRIMAIRE AN II).

Un arrêté signé : Couturier et Gérosme, secrétaire, Vu la pétition adressée au citoyen Couturier, représentant du Peuple à Étampes, tendante à convertir l'église Saint-Gilles en halle au blé;

« Autorise la commune de convertir l'église en halle au blé. »

Dans cette pétition signée de douze habitants d'Étampes, on lit :

« Il n'y a pas de halle au blé dans la commune d'Étampes, quoiqu'il y ait un marché considérable. Il existe dans cette commune attenue au marché au blé l'église de la ci-devant paroisse Saint-Gilles, qui formerait une halle toute bâtie puisqu'il ne s'agit que d'ouvrir les cintres qui sont autour des murs du dehors de l'église. » — (Archives nationales.)

29 NOVEMBRE 1793 (9 FRIMAIRE AN II).

Couturier prend un arrêté par lequel il prescrit aux prêtres qui voudront jouir de la pension à laquelle ont droit ceux qui auront renoncé à leur métier, de faire inscrire dans trois jours leur acte de renonciation sur le registre de la commune, attendu que plusieurs prêtres, même de ceux mariés, après avoir abdiqué leur métier et brûlé leurs papiers, recommençaient leur charlatanisme par des messes où ils attiraient les gens égarés et simples. » — (Archives nationales.)

30 NOVEMBRE 1793 (10 FRIMAIRE AN II).

Charpentier, délégué de Couturier, appose les scellés chez Aymard Charles-Marie-Nicolas, propriétaire du domaine de Courances et autres.

(Archives nationales.) P. M.

Bibliographie.

RIMES D'UN ZOUAVE, Étampes, chez BRIÈRE, libraire.

Depuis quelques jours on voit à la vitrine de M. Brière, libraire à Étampes, un petit volume bien modeste, dont la couverture sans éclat porte ce simple titre : *Rimes d'un Zouave*. Ce petit volume est l'œuvre d'un enfant d'Étampes qui ne se nomme pas. Nous ne voulons pas blesser sa modestie, nous respecterons son incognito. Quand tant d'autres battent la grosse caisse et se parent des plumes du paon pour nous offrir des vieilleries comme le *Chien pêcheur*, ou des productions de leur cerveau bien inférieures aux *Rimes d'un Zouave*.

Notre jeune poète est donc un ancien zouave, et pendant la dernière guerre il a fait son devoir; il le dit dans ses vers :

A Bry, je suis tombé sur le champ de bataille, on m'a porté pour mort!

Notre zouave est toujours jeune, il aime les petits soupers, le bon vin et les joyeuses réunions; il chante et pratique la morale d'Épicure; son évangile à lui, c'est Horace et Tibulle; Béranger a chanté sa Lisette,

« Qu'il est laid, celui-là! » disait-elle en riant; « sa figure seule est déjà d'un comique! il ferait mourir de rire jusqu'aux chiens dans les rues! »

« Chut! » fit une autre voix plus grave. « Qui sait? il peut entendre et il paraît si las, si fatigué! »

La première voix reprit avec un rire insolent et cruel : « Peuh! il est trop laid pour vivre! pourquoi Dieu fait-il de pareilles créatures? »

Et une branche de lilas me frôla le visage, m'enveloppant de son frais parfum.

Celle qui parlait avait cueilli un bouquet de cette douce fleur du printemps et me l'avait jeté en ricanant, si bien que la fleur était tombée sur la charpente que je portais, à l'endroit même où mes mains se croisaient sur le bois. Un petit papillon couleur sapin, et un insecte d'un brun doré se jouaient, je m'en souviens, dans la branche parfumée; l'insecte s'arrêta un moment sur mon poignet, puis s'envola; le papillon resta parmi les fleurs.

Je levai les yeux : un vieillard, un jardinier, celui qui avait grondé, et la jolie et méchante créature qui m'avait jeté la douce fleur et les dures paroles, étaient appuyés sur le haut d'un vieux mur couvert de mousses, se penchant en avant pour mieux nous voir : Les branches d'un grand lilas entouraient de tous côtés la jeune fille qui semblait dans une niche de verdure et de fleurs; sa tête blonde était dorée par le soleil de midi, elle portait à la ceinture une touffe de lilas.

Puis-je vous la dépendre? Non... pensez à la femme qui, pour vous, par-dessus toutes les autres, a personnifié l'amour!

Ce n'était qu'une jeune fille du peuple, l'enfant or-

notre zouave chante sa Fanchon. Il chante aussi son pays natal; son *Petit Meunier* vaut à lui seul un long poème. C'est un petit tableau champêtre, plein de fraîcheur et de couleur locale, qui rappelle le *Petit Sotoyard* d'Alexandre Giraud. Il y a du cœur et de la sensibilité dans ces six strophes. Le petit meunier est seul dans un moulin de Normandie; il n'a pas de compagne, et il lui répugne

de s'allier Avec ces chicaneurs qui n'aiment que l'huissier.

Aussi, quand le soleil a fini sa carrière, Lorsque la nuit enfin nous ravit la lumière, Son cœur, son pauvre cœur se couche en soupirant, Et le petit meunier pleure comme un enfant.

C'est que ce n'est pas un homme au cœur de pierre, Et sa patrie à lui n'est pas la France entière; C'est l'endroit où ses ans ont commencé leur cours; Ou ses pères sont morts, il veut finir ses jours!

*Dandin peint par lui-même* est un tableau d'un autre genre non moins bien réussi; il y a de l'amertume dans ce petit poème; on sent l'homme dont l'échine n'a jamais été flexible, et dont les services ont été méconnus. Comme Horace, notre zouave chante l'*aurora medicatrix*, et nous peint sous des couleurs vraies les intrigues des solliciteurs :

Heureux celui qui, loin du droit et des affaires, Au milieu de ses champs passe ses derniers jours! Il ne demande rien à la faveur des cours; Il ne s'informe pas où loge le ministre, Et jamais un huissier, à l'œil terne et sinistre, Dans le premier salon qui nous faut traverser, Ne vient insolentement l'empêcher de passer.

Il est maître, il est roi dans son humble demeure; Il peut entrer, sortir, revenir à toute heure, Il peut voir ses amis.

Moi, je n'assiege point les grands dans leur palais; On ne m'a jamais vu courtiser leurs laquais. L'art de solliciter est un art difficile Que ne m'ont point appris Théophraste et Virgile.

C'est du ciel que nous vient ce talent séducteur; On peut devenir juge, on peut solliciter! Je ne sens pas du tout l'influence secrète. Je sens que je suis né pour vivre en ma retraite. Je ne saurais jamais par quels moyens nouveaux On peut entrer vingt fois chez le Garde des sceaux, Comment on peut toujours le rendre favorable; On le dit bon et juste, on le dit très-affable; Ma foi, je n'en sais rien; je ne l'ai jamais vu, Il est vrai, mais aussi je n'ai rien obtenu!

Nous pourrions prolonger nos citations; le volume est mince, mais il est plein de vers faciles et bien tournés, parfois un peu croustillants; cependant on y trouve aussi de bons conseils, témoin le fabliau qui, sous une forme nouvelle, nous présente la nécessité du travail.

Nous sommes dans la saison des longues soirées, procurez-vous ce petit volume dont le prix est aussi modeste que son extérieur, et si vous n'êtes pas trop rigoriste, lisez-le, il vous fera passer un moment agréable.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 16 décembre prochain.

Ce concours se tiendra au chef lieu de chaque département.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1 mètre 54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'État sont admis jusqu'à trente ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

pheline d'un pauvre sculpteur sur bois, habillée simplement à la mode de sa province, et se reposant, pendant quelques minutes, de son travail de chaque jour, appuyée sur le vieux mur d'un jardin, pour voir passer des comédiens ambulants, aux bruits du fifre et du tambour... mais pour moi, elle devint tout dans le monde.

C'est une chose si étrange! vous voyez un million de jolies figures, vous entendez des millions de voix douces, vous rencontrez par millions des femmes, avec des fleurs au corsage et du feu dans les yeux, et elles ne vous touchent pas; puis vous en voyez une, par hasard, et elle vous tient pour la vie ou pour la mort, et joue avec votre cœur, souvent avec l'insouciance d'un enfant avec ses jouets. Elle n'est ni plus noble, ni meilleure, ni plus belle que celles que vous avez rencontrées jusqu'alors, et pourtant le monde est pour vous vide sans elle.

Je montais la rue, tenant la branche de lilas à la main.

Oui! Cette pauvre branche sèche, fanée, aujourd'hui! et qui ce matin-là était si brillante, si fraîche, si pleine de senteurs printaniers, si amoureuxment courtisée par le papillon jaune et le scarabée d'or! Deux ans, il y a juste deux ans! les lilas sont ils en fleurs aujourd'hui? Oh! oui, et elle les cueille et les jette à son amant, peut-être; et pourquoi pas?

Pensera-t-elle au moins à cette branche morte, à cette branche qui a fleuri, il y a deux ans, il y a si longtemps, mon Dieu! si longtemps? Non, les fleurs de lilas ne vivent qu'un jour, et ce jour est encore plus long, je pense, que la mémoire d'une femme.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera plus reçue après le 10 décembre.

Cour d'Assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le Conseiller CHAVILLOTE.

Audience du Jeudi 11 Novembre 1875.

PREMIÈRE AFFAIRE. Vol domestique et vols avec escalade et effraction. — Le 22 juin dernier, dans la matinée, en l'absence du sieur Chaillet, cantonnier à Etolles, on s'introduisit dans son domicile en escaladant la porte cochère qui donne accès dans la cour, et en faisant sauter à l'aide d'une pince la serrure de la porte d'une chambre située au rez-de-chaussée. Le voleur s'est retiré en emportant une somme de 4 fr. 20, que la femme Chaillet avait laissée dans un petit vase posé sur une étagère.

Le lendemain, 23 juin, on pénétra également en escaladant le mur du jardin et une fenêtre de la cuisine, dont un des carreaux avait été brisé par le voleur, dans la maison des époux Jacquet, demeurant à Soisy-sous-Etolles. On vola à leur préjudice une somme de 71 fr. contenue dans deux porte-monnaie placés tous deux dans un tiroir.

Les soupçons se portèrent sur le nommé François-Henri Pelletier, âgé de 31 ans, jardinier à Corbeil, homme mal famé, ayant déjà subi quatre condamnations à six et huit mois d'emprisonnement pour vols.

Il a été établi que le 22 juin, dans la matinée, il rôdait aux abords de la maison des époux Chaillet; le 23 il était à Etolles où, d'après les déclarations de plusieurs témoins, il a payé plusieurs dettes avec le produit des vols qu'il venait de commettre.

Le 27 juin, Pelletier a été arrêté et une perquisition opérée dans son domicile a amené la saisie d'une montre et d'un médaillon volés l'année dernière dans une maison qu'occupaient, à Ris Orangis, les époux Henry et leurs enfants.

Le 8 septembre 1874, les locataires étant absents, on avait pénétré dans la maison en escaladant le mur du jardin et on avait volé dans la chambre des demoiselles Henry deux montres et deux chaînes en or, un médaillon, une clé de montre en or, une médaille de piété et une somme de 55 centimes.

Pelletier est évidemment l'auteur de ce vol, il nie cependant et n'a pas voulu indiquer où sont les objets autres que ceux dont la saisie a été opérée.

Il a été enfin établi que, dans le courant des années 1873 et 1874, l'accusé a soustrait une certaine quantité de bouteilles de vin au préjudice du sieur Marchand, propriétaire à Essonnes, au service de qui il était à cette époque.

Pelletier est, en outre, prévenu de divers autres vols à raison desquels il a été, par ordonnance du juge d'instruction de Corbeil, renvoyé devant la juridiction correctionnelle.

Aujourd'hui Pelletier a à répondre aux quatre chefs d'accusation suivants :

1° Vol de vin au préjudice de M. Marchand, dont il était alors homme de service à gages;

2° Vol à l'aide d'escalade, dans un enclos, de deux montres en or avec leurs chaînes également en or, et de divers autres objets, au préjudice des demoiselles Henry;

3° Vol d'argent, à l'aide d'escalade, dans un enclos, et d'effraction dans un édifice, au préjudice des époux Chaillet;

4° Vol d'une autre somme d'argent, à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice des époux Jacquet.

L'accusation a été soutenue par M. Poitier, substitut de M. le Procureur de la République, et la défense présentée par M<sup>e</sup> Denis, avocat du barreau de Versailles.

La réponse du jury a été négative à l'égard du vol Chaillet, mais affirmative sur les autres questions.

En conséquence, Pelletier a été condamné à huit ans de travaux forcés et cinq ans de surveillance.

Je montais la rue.

Le soir! — comment je jouai, je ne puis le dire, je ne savais pas ce que je faisais; autour de moi, tout était parfum de lilas, et dans la foule en face de moi, je ne cherchais qu'elle et elle n'était pas là.

Quand je pus sortir du théâtre, après le départ du public fort bruyant dans les louanges qu'il donnait à la troupe, j'échappai à mes camarades et retournai dans la petite rue escarpée, embaumée de l'odeur des lilas.

La lune brillait pleine et claire sur ma tête; les lilas, à sa pâle lueur, avaient perdu toute couleur, mais leurs senteurs chargeaient la brise; une fontaine, dans les jardins voisins, coulait avec un bruit mesuré, harmonieux à l'oreille; une chauve-souris m'effleura de son aile blanche que la douce lumière des étoiles faisait briller comme de l'argent. Pourquoi tous ces souvenirs me reviennent ils ainsi? ils ne sont plus rien maintenant, et pourtant ils ne me quittent pas.

J'errai çà et là, dans cette petite rue toute la nuit, et au lever du soleil je me retirai tout honteux. Qu'y avait-il donc dans une branche de lilas pour me rendre fou ainsi?

En rentrant, je demandai à un tailleur de pierres passant près de moi pour aller à son ouvrage, quels étaient les gens qui demeuraient derrière ces vieux murs en ruines. Personne, me répondit-il. C'était l'enclos du jardin d'un ancien couvent dans lequel chacun pouvait se promener à volonté. Je n'osai pas en demander davantage; une timidité étrange me fermait la bouche.

JULES JOLY, d'Étampes.

(La suite au prochain numéro.)

**DEUXIÈME AFFAIRE. Faux en écritures de commerce.**  
— Pierre-Henry Lesoutier, âgé de 30 ans, marchand de vins à Bray-Lû (arrondissement de Mantes), voulait soustraire aux droits de la régie des marchandises qu'il faisait expédier de Vernon. Dans ce but, il désigna comme destinataire d'un fût de vermouth et d'un panier de vin la dame Ablin, marchande de tabac à Bray, qui n'est pas soumise à l'exercice, et il s'entendit avec le nommé Louis-Adolphe-Edouard Letellier, âgé de 33 ans, facteur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen, demeurant à Bray-Lû, préposé spécialement dans la gare de Bray à la livraison des marchandises expédiées par petite vitesse. Il fut convenu entre eux deux que les colis portant la fausse adresse Ablin seraient livrés à Lesoutier. Mais cette livraison ne pouvait être faite que contre la décharge de la partie prenante; or, la dame Ablin n'étant pas dans le secret de la fraude, il fallait nécessairement que l'un des deux accusés émergeât du nom d'Ablin sur le registre de la Compagnie, dit des sorties, et dans la colonne destinée à cet usage. C'est ce qui fut fait. Letellier, pour mettre son livre en règle, y apposa la fausse signature Ablin, et porta lui-même, à la nuit close, le colis chez son complice.

Il fait des aveux complets, et invoque pour excuse l'ignorance où il était de la gravité du fait qui lui est reproché. Lesoutier prétend qu'il ne s'est mêlé en aucune façon de l'accomplissement du faux.

Letellier et Lesoutier sont donc accusés de faux en écritures de commerce, d'usage de pièce fautive et de complicité dans ce crime.

L'accusation a été soutenue par M. Potier, substitut de M. le Procureur de la République. M<sup>r</sup> Renault et Haussmann, avocats du barreau de Versailles, ont présenté la défense de Lesoutier et de Letellier.

Les deux accusés ont été acquittés.

#### Audience du Vendredi 12 Novembre 1875.

**AFFAIRE UNIQUE. Tentative d'homicide. Complicité.**  
— La famille Chaussat se compose de trois personnes, le sieur Jacques-Eugène Chaussat père, âgé de 47 ans, la dame Emma Meunier, sa femme, âgée de 41 ans, et leur fils Marc Chaussat, âgé de 15 ans. Pendant plusieurs années ces personnes ont habité Paris ou Courbevoie; Chaussat était commis-greffier de la Justice de paix de Courbevoie, la dame Chaussat s'occupait de peinture; ils ont l'un et l'autre laissé, dans le département de la Seine, de bons souvenirs au point de vue de l'honorabilité et de la conduite, mais la dame Chaussat avait fait preuve d'un caractère difficile, querelleur et emporté. L'exaltation de son caractère paraît avoir encore été augmentée par la mort d'un enfant.

Dans le cours de l'été de 1871, Chaussat se démit volontairement de ses fonctions de commis-greffier, et vint avec sa femme et son fils se fixer d'abord à Etampes, puis dans la commune de Bouville, où il acheta une maison dont dépend un jardin enclos de murs; il y joignit plus tard un champ entouré d'une ancienne clôture en partie détruite. Il venait chaque jour à Etampes, où il était employé dans une maison de commerce, et retourna tous les soirs à Bouville retrouver sa femme et son fils.

Peu de temps après leur arrivée, les époux Chaussat se trouvèrent en état d'hostilité avec toute la population de la commune. Les causes de cette situation sont difficiles à établir nettement; toutefois, dans les plaintes réciproques, on peut saisir les faits suivants: mécontent de travaux faits dans le chemin qui borde leurs propriétés et n'ayant pas obtenu de satisfaction à leurs plaintes, ils cessèrent de faire aucun achat dans la commune; de là, une irritation contre eux. Comme ils étaient inconnus dans la commune, on fit les commentaires les plus malveillants sur leurs antécédents, on prétendit que Chaussat était un ancien agent de la police secrète, et que la dame Chaussat était une ancienne fille publique; celle-ci prétend même que lorsque les jeunes gens de Bouville la rencontraient ils lui tenaient des propos obscènes. Des plaintes de part et d'autre amenèrent plusieurs fois des enquêtes judiciaires; quelques-unes aboutirent à des poursuites.

Le 11 juin 1873, un sieur Hardy et la dame Chaussat comparurent devant le tribunal de police correctionnelle, pour s'être mutuellement portés des coups. La dame Chaussat fut acquittée et Hardy condamné à 16 francs d'amende. Le 28 mai 1875, la dame Chaussat fut condamnée à 1 franc d'amende par le tribunal de simple police, pour injures proférées contre le maire lors l'exercice de ses fonctions.

Le 14 juin 1875, une scène beaucoup plus grave que les précédentes se produisit.

Ce jour-là, vers quatre heures et demie de l'après-midi, un sieur Lenoir fils sortit du village de Bouville pour aller sur le chemin dit du Pavillon, pour satisfaire un besoin. Lenoir se plaça près du champ ou housse des époux Chaussat; la dame Chaussat qui se trouvait dans ce champ avec son fils, crut voir dans cette action un outrage de la nature de ceux dont elle se plaignait depuis longtemps, et une vive altercation s'engagea entre elle et son fils d'une part, et Lenoir et un nommé Bouttevillein qui était avec lui d'autre part. Marc Chaussat s'arma d'un revolver et menaça Lenoir. Tire, tire, tue le, s'écria la femme Chaussat Lenoir s'éloignait quand il reçut un coup de revolver qui l'atteignit et la balle alla se loger dans le poumon. Bouttevillein venait de le quitter, il trébucha et au même moment la femme Chaussat et son fils se précipitèrent sur lui et l'entraînèrent sur leur housse en s'écriant: « nous le tions. » Marc Chaussat tira quatre coups de son revolver, deux atteignirent Lenoir à la bouche et au bras, le troisième atteignit par mégarde la dame Chaussat, le quatrième se perdit. Terrassée, Lenoir fut entraîné dans la maison de la femme Chaussat, où il fut victime des violences de la mère et du fils, jusqu'au moment où son père, averti, parvint à le faire sortir.

D'après la dame Chaussat et son fils, Lenoir se serait élancé sur elle en la menaçant de la tuer; un nommé Point qui se trouvait dans le voisinage lui aurait même promis un bon coup à boire après qu'il l'aurait tuée; il l'aurait renversée à terre et, la tenant sous lui, se serait mis à la frapper. Marc Chaussat, après avoir tiré un premier coup de revolver en l'air pour effrayer Lenoir,

aurait tiré quatre coups sur lui afin de dégager sa mère qu'il croyait en danger de mort.

Mais plusieurs témoins qui ont vu la scène confirment la version du sieur Lenoir, et le médecin qui a examiné les blessures estime qu'elles ont été faites alors que Lenoir était debout; si Lenoir était à terre il fallait qu'il fût couché sur le dos et que Marc eut tiré sur lui en tirant de haut en bas.

Lorsque la dame Chaussat et son fils eurent entraîné Lenoir chez eux, celui-ci aurait, d'après leur dire, renouvelé l'aveu qu'il était envoyé par le maire et, sur le refus des voisins, elle envoya son fils chercher le curé, l'instituteur et un ancien conseiller municipal pour recevoir la déclaration de Lenoir.

Lenoir reconnaît avoir demandé pardon pour sauver sa vie, mais il nie avoir dit qu'il était envoyé par le maire. Rien, en effet, dans la conduite de M. Gauché, maire, ni dans les circonstances de la cause ne peut le faire soupçonner d'avoir excité à frapper la dame Chaussat.

C'est pendant l'absence du fils Chaussat que Lenoir père, averti par Bouttevillein de ce qui se passait, escalada le mur de la maison pour délivrer son fils et que, trouvant la dame Chaussat seule, il l'entraîna dans la cuisine, puis sous l'émotion de la colère, il la frappa sur la tête à l'aide de deux grosses pierres et lui fit de graves blessures. La dame Chaussat prétend que Lenoir fils l'a frappée en même temps que son père et qu'ils ont tous deux manifesté la pensée de la laisser pour morte.

L'accusation n'a pas pensé qu'il fût probable que Lenoir fils ait songé à frapper la dame Chaussat ni que Lenoir père ait pensé à lui donner la mort; mais, d'après l'accusation, il reste établi que Marc Chaussat, sans provocation, fait trois blessures graves à Lenoir et que sa mère l'a excité par ses conseils et l'a aidé en saisissant et en maintenant Lenoir. Celui-ci, heureusement, n'a pas succombé à ses blessures, mais il n'en est pas moins certain qu'elles étaient de nature à donner la mort. La plus sérieuse peut du reste avoir encore des conséquences fâcheuses, la balle logée dans le poumon n'ayant point été extraite. A raison de la nature de l'arme employée et des paroles de la dame Chaussat, elle et son fils avaient l'intention de donner la mort à Lenoir.

En conséquence, Chaussat fils est accusé de tentative d'homicide volontaire et la dame Chaussat de complicité de ce crime.

L'accusation a été soutenue par M. Harel, procureur de la République, et la défense des deux accusés présentée par M<sup>r</sup> Jay, avocat du barreau de Paris, qui a soutenu, en rappelant la pénible situation de la famille Chaussat qui avait tout le village pour ennemi, que c'était leur récit qui devait être accepté par le jury; il a démontré, en rappelant toutes les circonstances de l'affaire, combien il était probable, et il a conclu à l'acquiescement de cette mère et de ce fils qui n'avaient fait que se défendre contre une attaque dirigée au moins contre la femme Chaussat.

Ce système a triomphé: la réponse du jury a été négative et les deux accusés ont été acquittés.

#### Les Universités Catholiques.

Sur beaucoup de points de la France les catholiques se disposent à user largement de la liberté de l'enseignement supérieur. Voici un bref aperçu de ce qui se prépare, ou de ce qui est déjà réalisé à cet égard:

**PARIS.** — On peut le dire, l'Université catholique de Paris est fondée: trois Facultés, celles de Droit, des Lettres et des Sciences, ouvriront prochainement leurs cours. Les déclarations légales ont été faites, les cours ont commencé le mardi 16 novembre courant; les professeurs ont été recrutés dans les illustrations de la magistrature et du barreau.

**LILLE.** — En attendant que l'Université catholique de Lille soit régulièrement constituée, un Institut catholique a été fondé.

**LYON.** — Une Faculté de Droit va s'ouvrir très-prochainement dans cette ville, le nombre des chaires est provisoirement fixé à neuf.

**ANGERS.** — Une Faculté de Droit a été inaugurée dans cette ville, le 15 novembre.

**TOULOUSE.** — Une somme considérable est garantie pour la fondation de l'Université libre de cette ville. Elle sera établie à l'hôtel Saint-Jean, vaste et magnifique bâtiment habité autrefois par les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle comprendra les Facultés de Droit et de Médecine. Les élèves pourront y être internés. Un hospice doit être créé pour les études Cliniques de son enseignement médical.

**POITIERS.** — Enfin, une Faculté de Théologie est instituée à Poitiers. Déjà les cours sont commencés dans les bâtiments du grand Séminaire et les élèves sont nombreux.

#### Vers à la louange de l'Écriture.

Les deux pièces de vers suivantes sont tirées d'un livre d'heures manuscrit de l'an 1608. Elles sont sans doute de G.-D. Monstereul qui, ainsi qu'il nous l'indique, a écrit ce livre d'heures pour son fils.

Ce Monstereul était de Caën et paraît avoir eu des relations avec Malherbe.

Ce n'est pas sans motifs qu'il fait l'éloge de l'écriture. La sienne est très-nette et très-lisible.

Je ne voy rien si beau qu'une belle écriture,  
Par elle nous disons nos plaisirs et nos pleurs,  
Par elle nous prignons les ennemis de nos cœurs,  
Souspirant sous la loi d'une Maïestrie dure,  
S'il nous est arrivé quelque rude aventure,  
La plume en écrivant soulage nos douleurs.  
De mesme Philomèle écrivait ses ma heurs  
Quand son traître païa le goge de l'Empire.  
Le Poète est bien gentil, le Peintre me contente,  
Mais ils n'ont pas toujours le fruit de leur attente  
Car n'ayant l'écriture ils travaillent en vain;  
Le Poète en écrivant son vouloir interprète,

Et le Peintre est muet sans l'art de l'Escrivain,  
L'Escrivain est donc plus que le Peintre et le Poète.

#### Sonnet à louange de l'Écriture.

L'art d'Écriture fut par Mercure inventé,  
Pour nourrir la mémoire et bannir l'ignorance  
Hors de l'esprit de l'homme et l'emploi de science  
En lui communiquant toute l'antiquité.

C'est un présent du ciel, garde d'éternité,  
Des Grecs et des Romains eut tant de révérence  
Que ceux qui l'exerçoient avoient toujours séance,  
Près du trône des roys voix et autorité.

Près du grand Alexandre on vit paroistre Eumènes  
L'Escrivain que tua Scevole pour Porséne,  
Estant comme le roy d'escarlate vestu,  
Reçut la mort pour luy, dont se put reconnoistre  
Qu'il avoit en cet art et tout seul fait paroistre  
De tous les autres arts la force et la vertu.

G.-D. MONSTEREUL, 1608.

#### Faits divers.

— On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

« M. Genty, propriétaire à Langeais, était allé à la chasse avec son gendre, M. Léon Archambault. Vers trois heures du soir, ils se trouvaient au lieu appelé les Landes de Crémille, lorsque les chiens firent lever un jeune cerf. Dans le même moment parut un renard venant à toute vitesse dans la direction des chasseurs.

« M. Léon Archambault, apercevant ce renard, mit un genou en terre et coucha en joue l'animal, tandis que M. Genty, placé à 2 mètres derrière son gendre, se mettait également à genoux et s'apprêtait à faire feu.

« M. Archambault tira, et, tout aussitôt, se relevant brusquement, il fit un mouvement à gauche pour voir le résultat de son coup de fusil.

« Dans le même moment, M. Genty, qui n'avait pas prévu le mouvement de côté que venait de faire son gendre, lâcha un coup de feu.

« — Vous n'auriez pas dû tirer, lui dit alors M. Léon Archambault.

« M. Genty, qui ne savait pas pourquoi cette observation lui était faite, se rapprocha de son gendre, et, le voyant pâlir et chanceler, il le saisit dans ses bras.

« Qu'avez-vous? lui dit-il, qu'avez-vous?

« M. Archambault ne répondit pas.

« Ses yeux se fermèrent et il s'affaissa.

« Son beau-père reconnut alors qu'en tirant il avait atteint ce malheureux, qui avait reçu presque à bout portant toute la charge dans le dos.

« Le feu avait pris aux vêtements de la victime.

« Nous renonçons à décrire la douleur déchirante, le désespoir de M. Genty en présence d'un pareil malheur. Il courut à une ferme voisine, nommée la Jumelière, et la première personne qu'il rencontra fut le garde particulier de son gendre.

« Venez! venez! lui dit-il, je viens de tuer mon pauvre Léon! » — Et, en courant, il conduisit le garde à l'endroit où l'horrible accident avait eu lieu.

« Hélas! tout secours était inutile. M. Archambault avait rendu le dernier soupir.

« Quelques instants après, une voiture empruntée à la ferme de la Jumelière ramena à Langeais, au sein d'une famille plongée dans le deuil et la douleur par cet événement affreux, le corps du malheureux jeune homme.

« M. Léon Archambault était âgé de vingt-neuf ans.

« Il laisse une jeune femme et un enfant de dix-huit mois. »

— Dans le rapport de M. Patin sur les prix de vertu, lu dernièrement à l'Académie, le dévouement de bons et loyaux serviteurs est couvert d'éloges. Cela est très-bien. Mais quand donc songera-t-on à instituer un prix de patience ou de résignation en l'honneur des maîtres? Ils ont bien aussi leurs petits mérites. Je ne voudrais pas diminuer la gloire d'Annette Breuil et de ses semblables; mais il est parfois embarrassant, dans le ménage du serviteur et du maître, de décider qui des deux y a mis le plus du sien. Servir la même personne pendant quinze, vingt ans ou davantage, c'est beau; mais garder le même domestique quinze ou vingt ans, c'est peut-être tout aussi méritoire. Le plus héroïque des deus, n'est pas toujours celui qu'on pense: le bon M. Montyon n'a pas tout prévu.

— Puisé dans le dictionnaire économique de M. Briot, au Tintamarre.

**Presser.** — Foule de personnes dont on se sert pour imprimer les journaux et écraser les raisins.

**Puis.** — Adverbe de temps creu é dans la Haute-Loire, par où l'on descend pour tirer de l'eau des mines.

**Queue.** — Prolongement de la colonne vertébrale, avec quoi l'on joue au billard... à la porte des théâtres.

**Quinte.** — Intervalle de trois tons et demi qui fait que l'on tousse, lorsqu'on a, en jouant au piquet, cinq cartes qui se suivent.

**Racine.** — Poète éthéré qui s'enfonça dans la terre.

**Rat.** — Homme avare que les maîtres pourchassent dans le foyer de la danse à l'Opéra.

**Rhum.** — Liqueur spiritueuse en Italie, et où se trouve la mule du pape; c'est pourquoi elle sent la savate.

**Rambuteau.** — Ancien préfet de la Seine, dont les petits monuments construits tout le long des boulevards sont le contraire de ceux de M. Wallace.

**Rosière.** — Marchande de roses qui garde sa marchandise.

**Rubicon.** — Cours d'eau qui teint en rouge la figure de M. Lorgerril.

**Réservé.** — Classe militaire de laquelle il ne faut pas sortir devant les dames.

**Raie.** — Poisson de mer qui partage les cheveux et qu'on pose sur un mot pour l'effacer.

#### De la Migraine et de son traitement.

Il est peu de maladies aussi fréquentes, aussi peu graves en apparence, mais aussi douloureuses que la migraine; elle abat la constitution la plus vigoureuse, fait que le malade est incapable de tout travail, de toute occupation, et rend son existence digne de pitié lorsqu'elle passe à l'état périodique, ce qui n'a lieu que trop souvent. Le mal est d'une violence telle qu'il faut l'avoir éprouvé pour pouvoir s'en faire une idée: il semblerait que la tête va éclater; tout le corps est ébranlé, et souvent il sur-ient des vomissements pénibles qui ajoutent encore à cet état de souffrance.

Si l'on n'est pas bien fixé sur les causes qui amènent la migraine, on est au moins fixé sur la nature de cette affection. Tous les auteurs, ou à peu près, s'accordent aujourd'hui à considérer la migraine comme une véritable névralgie qui affecte les nerfs de la tête.

Si nous nous contentons de donner cette définition de la migraine, ce serait une bien minime consolation à offrir aux malheureux patients qui souffrent de cette maladie, et tel n'est pas le but de cet article. Nous avons heureusement beaucoup mieux à leur offrir: un traitement qui, le plus souvent, fait passer la migraine en quelques instants, et qui prouve que la migraine est une véritable névralgie.

Nous n'énumérerons pas les nombreux remèdes proposés contre la migraine; ils n'avaient pas de raison d'être, et ils sont pour la plupart tombés rapidement dans un oubli mérité. On n'avait pas raisonné le traitement de la migraine. Etant donné que la migraine est une véritable névralgie, il s'agissait de vérifier si l'agent le plus efficace connu contre les névralgies guérirait la migraine; nous avons essayé cet agent, et il nous a réussi.

Partant de ce principe que l'essence de térébenthine est un remède merveilleux contre les névralgies, sous quelque forme qu'elles se présentent, quel que soit leur lieu d'élection, nous avons appliqué aux migraines le traitement par l'essence de térébenthine. Nous devons à la vérité d'avouer que nous n'avons pas réussi dans tous les cas traités (quel est le médicament qui réussit toujours?), et cependant les résultats heureux ont encore dépassé notre attente.

Nous dirons tout d'abord que l'essence de térébenthine ne pouvant pas se prendre en potion, en sirop, en émulsion, à cause de son goût insupportable, nous l'administrons toujours sous forme de perles. Les perles sont de petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule, qui, sous une enveloppe mince et transparente, contiennent chacune quatre à cinq gouttes d'essence. Inventées par le docteur Clertan, on peut dire qu'elles rendent de véritables services aux malades en leur permettant d'avaler sans difficulté un médicament d'un goût aussi désagréable.

Dès le début de la migraine, il convient de prendre deux ou trois perles d'essence de térébenthine du docteur Clertan; on les avale rapidement comme les pilules, avec une cuillerée d'eau. Le plus souvent la migraine est dissipée complètement dans vingt ou trente minutes. Nous le répétons, ce moyen n'est pas infailible, mais il réussit sept ou huit fois sur dix. C'en est assez pour engager ceux qui sont sujets à cette douloureuse indisposition à en faire l'essai.

Nous ne prétendons pas avoir fait une découverte, mais nous avons la satisfaction d'avoir eu une idée heureuse qui sera profitable à un grand nombre de personnes.

D<sup>r</sup> VALLON.

(Extrait de la Science pour tous.)

NOTA. — Il sera délivré gratuitement des échantillons à toute personne qui voudra se rendre compte de l'effet rapide de ces perles. (Voir aux annonces.)

— Un juge et un avocat chassaient ensemble.

Le juge avise un lièvre, et en le mettant en joue il murmure:

— Condamné!...

Malgré cette sentence, le lièvre, manqué, s'échappe, et l'avocat de dire:

— Jugement... par défaut.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-59

#### AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consomption et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science: le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue St-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-59

#### PARIS. — PALAIS-ROYAL.

Galerie Montpensier, 41,  
Rue Montpensier, 26.

#### RESTAURANT T

ANCIENNE MAISON DES PLUS RE

Déjeuners 1 fr

Dîners, 2 fr. 25 et

**Abattoir d'Etampes.**

Nombre par espèce des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, depuis le 18 novembre jusqu'au 24 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers	Tournaux	Bœufs	Vaches	Veaux	Moutons	Porcs	TOTAL
Boulland-Boulland	2	6	15	23			23
Constancien Raphael	2	3	7	13			13
Baulet	1	4	5	7			7
Ruffier	1	1	6	8			8
Brossonnot-Lesage	1	1	2	4			4
Brossonnot-Brosson	1	1	3	6			6
Gauché	1	1	7	12			12
Marchon	1	1	6	10			10
Hautefeuille	1	1	5	8			8
Gillotin	2	3	3	8			8
V <sup>e</sup> Chevallier-Nabot	1	2	3	7			7
Gaurat				3			3
Boulland Alexandre				3			3
Lebrun				2			2
Geuty				2			2
<b>TOTAUX</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>62</b>	<b>14</b>		<b>116</b>

Certifié par le préposé en chef de l'octroi. NARGASSIES.

M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire, demande de suite un **Petit Clerc** sachant bien écrire.

**Etat civil de la commune d'Etampes.**

**NAISSANCES.**

Du 20 Novembre. — CARIOT Emile-Auguste, rue de l'Hospice, 10. — 22. COCUREAU Marie-Pauline, place Saint-Gilles, 28. — 22. LEGRAND Joseph Paul, rue de la Juiverie, 21. — 23. MICHEAU Camille-Augustine, rue du Perray, 35. — 23. FOUZE Henriette-Louise, rue Saint-Martin, 70. — 26. GUERRIER Blanche-Aimée-Emilie, rue Saint-Antoine, 4<sup>e</sup>. — 26. LEVEQUE Louise, rue Evevard, 18.

**PUBLICATIONS DE MARIAGES.**

Entre : BOUSSAINGAULT Louis-Pierre Augustin, 23 ans, cultivateur à Itteville; et D<sup>lle</sup> CARRÉ Augustine, 23 ans, journalière au Chesnay.

**DÉCÈS.**

Du 17 Novembre. — VEIZY Charles-Lucien, 16 ans, faubourg Evevard, 24. — 22. MAILLE Lise Caroline, 42 ans, femme Perrot, rue Saint-Jacques, 74. — 23. CAILLET Marguerite-Louise, 52 ans, femme Sougis, rue de la Boucherie, 10.

Pour les articles et faits non signés: **AUG. ALLIEN.**

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'Opinion s'est décidée, tant que siégera la chambre, à donner tous les jours

**6 pages au lieu de 4**

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'Opinion, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite: le **Siège de Paris**, un beau volume in-8°.

**ANNONCES.**

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant conventions verbales en date, à Paris, du vingt deux novembre mil huit cent soixante-quinze, intervenues entre les parties ci après nommées,

M<sup>e</sup> BOURGOIS, tailleur en gros, demeurant à Paris, rue des Cinq Diamants, numéro 36.

A vendu à M. Zephyr DESCATEAUX, employé de commerce, demeurant à Paris, rue de la Chapelle, numéro 10.

1<sup>o</sup> L'établissement qu'il exploite à Paris, sudsite rue des Cinq Diamants, numéro 36;

2<sup>o</sup> Celui qu'il exploite tant à Vayres qu'à Longueville et Boigny, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise);

3<sup>o</sup> Le matériel, la clientèle et l'achalandage y attachés;

4<sup>o</sup> Un terrain sis audit Vayres, lieu dit le Tilleul;

Le tout aux prix, charges et conditions stipulés entre les parties.

L'entrée en jouissance aura lieu à Paris, le deux décembre procembre mil huit cent soixante quinze.

Et à Vayres, Longueville et Boigny, le premier décembre.

Pour les oppositions, s'il y a lieu, s'adresser au domicile de l'acquéreur, à Paris, rue de la Chapelle, numéro 10.

DESCATEAUX.  
BOURGOIS.

aux exemplaires distribués par l'imprimeur soussigné, le 27 Novembre 1875.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

**VENTE MOBILIÈRE**  
A ÉTAMPES, RUE DES CORDELIERS, NUMÉRO 2,  
Le Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 1875, à midi,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,  
Commissaire-priseur à Etampes,

Consistant en :  
Couchettes en bois et en fer, Commodes en noyer, Tables de nuit, grande Psyché, Fauteuils, Canapés, Chaises, et quantité d'autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des prix.

Etude de M<sup>e</sup> RAVAUT, notaire à Méréville.

**A VENDRE**

Par Adjudication et par Lots,  
EN LA MAIRIE DE MÉRÉVILLE,  
Le Dimanche 5 Décembre 1875, à une heure,

**255 BEAUX PEUPLIERS**

— PREMIÈREMENT —  
**14 ORMES**  
Le tout complanté sur la promenade du Mail de Méréville.

Appartenant à la commune de Méréville.

Etude de M<sup>e</sup> O. LANCELIN, notaire à Ablis.

**DOMAINE D'ORSONVILLE**

(Seine-et-Oise).

Le Lundi 29 Novembre 1875, à midi, M<sup>e</sup> Lancelin, notaire à Ablis, procédera, au château d'Orsonville, à la Vente aux enchères de la **Coupe de bois taillis** à faire sur 9 hectares 65 ares, et de **737 Pieds d'arbres**, en 5 lots.

S'adresser, pour tous renseignements :  
A Orsonville, à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PETIT et au Garde;  
Et à Ablis, audit M<sup>e</sup> LANCELIN.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

**A VENDRE AUX ENCHÈRES**

**A CHALO-SAINT-MARD,**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire,  
Le Dimanche 12 Décembre 1875,  
à une heure très-précise,

**393 PIEDS D'ARBRES**

ESSENCES DE  
Carolins, Italiens, Noyers, Mérisiers,  
Frênes et Picards,

Sis dans le Parc du château de Chalo Saint-Mard, et sur les propriétés de Chantepie, du Tronchet, de la Ferté, de la Combe et de Moulintault.

S'adresser, pour tous renseignements :  
Audit M<sup>e</sup> PASQUET, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

**A VENDRE**

**A L'AMIABLE.**

**UNE**

**MAISON**

Sise à Etampes, rue Courte, n<sup>o</sup> 2,  
En face l'église Saint-Martin.

Consistant en deux corps de bâtiment composés chacun de deux chambres à feu avec greniers dessus couverts en tuiles.

Appartenant à M. Louis RIQUOIS et à ses enfants.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :  
A M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

Successeur de M<sup>e</sup> MÉNÉRAY et FOUZÉ.

**A LOUER**

**DE SUITE,**

Pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> Février 1876,

**UNE**

**GRANDE MAISON**

Avec

COUR, JARDIN, REMISE, ECURIE

ET VASTES DÉPENDANCES,

Sise à Etampes, rue Saint Martin, n<sup>o</sup> 24,

Actuellement à usage de Brasserie.

MACHINE A VAPEUR de la force de 8 chevaux, avec sa chaudière et divers accessoires.

Appartenant à M. MARCHEON-DEPIS.

S'adresser, soit à M. MARCHEON, soit à M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

Sur la ligne de Lyon,  
50 minutes de Paris,

**FERME DE 134 HECTARES**

**A LOUER**

A Varennes, gare de Combs-la-Ville.

Fermage actuel : **12,500 fr.**

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> FABRE, notaire à Brunoy (Seine-et-Oise). 4 2

**VINS ET SPIRITUEUX**

**REPRÉSENTATION**

Une vieille maison de Bordeaux demande un représentant ayant de bonnes relations dans la clientèle bourgeoise. Références exigées. — Ecrire poste restante à Bordeaux, aux initiales A. B. Z. 3-1

**ON DEMANDE** un agent sérieux pour les achats de

Beurre, Œufs, Truffes, Fruits, et autres denrées du pays. — Appointements fixes et fortes remises. — Ecrire immédiatement à M. J. BRETTE, 23a, Wellington street, Elephant and Castle, à Londres (Angleterre). 4 3

**OFFRE D'AGENCE.**

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 4,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 44, rue Rambuteau, à Paris. — Joindre un timbre-poste pour recevoir franco instructions et prix courants. 8 4

**GALE DES MOUTONS**

Guérison prompte et sûre

par la **Liqueur antipsorique** de MM. BELTON, pharmacien, et ACBIX, vétérinaire à Dourdan (S. et O.).  
DÉPÔTS : à Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien; à Angerville, chez M. GROUSTEAU pharmacien; à Janville, chez M. HENRY, pharmacien; à Orléans, chez M. FOUCAUT, pharmacien; à Chartres, chez M. DELACROIX, pharmacien; à Rambouillet, chez M. LOUYARD, pharmacien. 26-3

**8 fois sur 10**

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de térébenthine** du docteur CLERTAN.

Si, dès la première fois, ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon, du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

A titre d'essai, il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompt efficacité.

S'adresser :

A ÉTAMPES, chez M. DELISLE, pharmacien.

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
- Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 170 gravures sur acier. 90 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Muletier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gu-tave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Bidez, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Geographie. Dernière édition, par Maltre-Brunais, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.
- OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, LEMARIE, ETC.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
- L'École normale. Journal d'éducation et d'instruction, bibliographique de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 1400 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 100 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janu, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits biographiques et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Parutions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**Bulletin commercial.**

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
20 Novembre 1875.	fr. c.	26 Novembre 1875.	fr. c.	20 Novembre 1875.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q. ....	49 94	Blé froment .....	48 67	Blé elite .....	20 00
Froment, 2 <sup>e</sup> q. ....	48 21	Blé boulanger .....	46 00	Blé marchand .....	19 00
Méteil, 1 <sup>re</sup> q. ....	45 98	Méteil .....	44 67	Blé champart .....	17 75
Méteil, 2 <sup>e</sup> q. ....	44 06	Seigle .....	12 17	Méteil mitoyen .....	16 25
Seigle .....	12 31	Orge .....	11 50	Méteil .....	15 50
Escourgeon .....	43 28	Escourgeon .....	40 47	Seigle .....	12 75
Orge .....	12 17	Avoine .....	8 67	Orge .....	11 75
Avoine .....	10 07			Avoine .....	9 25

**Cours des fonds publics. — Bourse de Paris du 20 au 26 Novembre 1875.**

DÉNOMINATION.	Samedi 20	Lundi 22	Mardi 23	Mercredi 24	Jeudi 25	Vendredi 26
Rente 5 0/0 .....	104 02	104 15	104 42	104 05	104 30	103 90
— 4 1/2 0/0 .....	96 00	96 25	97 00	96 25	96 00	95 50
— 3 0/0 .....	66 30	66 35	66 30	66 32	66 55	66 42

Fait pour la legalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 27 Novembre 1875.

Entregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.